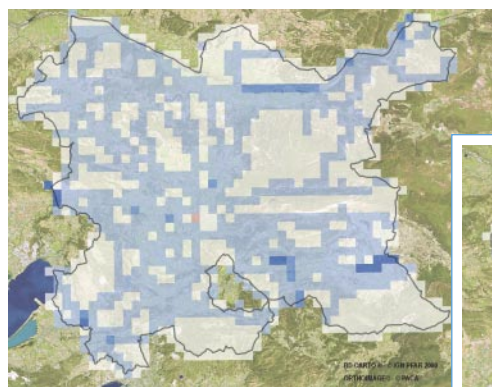




Comment agir pour réduire les émissions dues au trafic routier sur mon territoire ?

Le scénario modélisé sur la Communauté du Pays d'Aix porte sur une réduction de vitesse de 30 km/h (sans descendre en dessous de 70 km/h).

BD CARTO® - IGN PPAR 2000 - © ORTHOMAGE - © PACA - © Atmo PACA

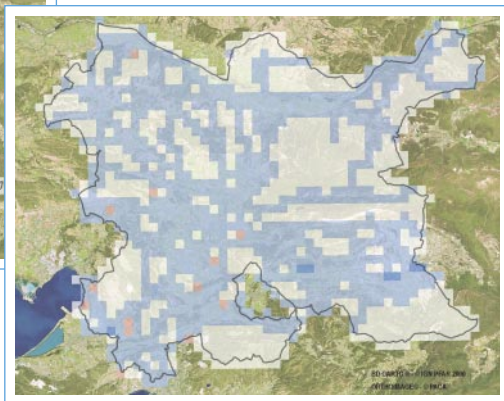


Impact de la réduction de vitesse sur les émissions de NO_x : **gain - 375 t/an**

Impact de la réduction de vitesse sur les émissions de CO_2 : **gain - 45 000 t/an**

Impact sur les émissions de NO_x et CO_2

- Diminution
- Augmentation



BD CARTO® - IGN PPAR 2000 - © ORTHOMAGE - © PACA - © Atmo PACA

Pour ce scénario, le gain d'émissions est de 375 t/an en oxydes d'azote et de 45 000 t/an pour le dioxyde de carbone, soit environ 2% des émissions du trafic routier sur la CPA.

Le gain est faible en pourcentage car seuls les véhicules particuliers émettent moins en abaissant leur vitesse. Pour les poids lourds, dans ces gammes de vitesse, la réduction est nulle. En dessous de 70 km/h, plus la vitesse diminue, plus les émissions croissent.

L'enjeu pour une baisse des émissions de polluants est davantage celui d'une réduction du trafic, notamment du nombre de poids lourds, que celui de la diminution de la vitesse des véhicules.

